

Hannut, le 14 décembre 2017

Procès-verbal

Présents : M. E. DOUETTE, Bourgmestre de Hannut, Président ;
M. P. GUILLAUME, Bourgmestre de Braives, Vice-Présidents ;
MM. J-L BOXUS, Bourgmestre de Donceel, L. GUSTIN, Bourgmestre de Burdinne,
E. CARTUYVELS, Bourgmestre de Faimés, T. COURTOIS, Bourgmestre de Wasseiges,
H. JONET , Bourgmestre de Verlaine, I. ALBERT, Bourgmestre d'Oreye, M. Y. KINNARD,
Bourgmestre de Lincent, -Jérôme de NEUVILLE, Bourgmestre de Remicourt,
conseillers de la zone de secours de Hesbaye ;
M. le Major, M. DUVIVIER, commandant de la zone de secours 1, avec voix consultative ;
Mme A. DISTEXHE, secrétaire de zone.

Excusés : MM. J. CHABOT, Bourgmestre de Waremme, J. DEDRY, Bourgmestre de Berloz et M. DOMBRET, Bourgmestre de Geer

Séance publique

Point supplémentaire

Il est proposé aux Membres du Conseil de zone d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil de zone : avenant au marché extraordinaire 2017 – acquisition d'une ambulance – marquage suivant l'AR du 07.12.2017.

Les Membres du Conseil de zone marquent leur accord pour l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil de zone.

Informations

- a. Prend connaissance de l'approbation des délibérations du Collège de zone du 27/07/2017 en date du 07 septembre par les services de Monsieur le Gouverneur sans remarque.
- b. Prend connaissance du rapport du SPF INTERIEUR relatif au coût de la réforme
- c. Prend connaissance de l'approbation des délibérations du Collège de zone du 14/09/2017 en date du 23 octobre 2017 par les services de Monsieur le Gouverneur sans remarque.
- d. Prend connaissance de l'approbation des délibérations du Conseil de zone du 14/09/2017 en date du 23 octobre 2017 par les services de Monsieur le Gouverneur sans remarque.
- e. Par courrier du 29 novembre 2017, un Sapeur-pompier informe de l'acceptation de sa professionnalisation, en qualité de sapeur-pompier ambulancier mécanicien pour l'Etat-major et services, à dater du 1^{er} décembre 2017.

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 14 septembre 2017

1. Plan de personnel – Modifications 2018 – Approbation

Les membres du Conseil de zone approuvent les modifications au plan du personnel 2017-2022, tel que repris en annexe, sous réserve de l'avis favorable des délégations syndicales.

2. Plan d'investissement 2018- 2033 – Modification – Approbation

Les membres du Conseil de zone approuvent les modifications au plan d'investissement 2018-2030 que repris en annexe.

3. Association de projet cellule PlanU zonale – Décision de principe

A l'unanimité, les Membres du Conseil de zone autorisent les services administratifs à effectuer les démarches à prendre les contacts nécessaires afin de mettre en place une association de projet dont le but serait la création d'une cellule PlanU zonale.

4. Budgets ordinaire et extraordinaire 2018 – Approbation

Vote sur base de la population de chaque commune et du nombre de voix déterminé par la clé de répartition votée en Conseil du 22 janvier 2015 figurant ci-dessous

	Population Résidentielle au 01/01/2014	% Population	Nombre de voix
Berloz	2.973	4,10%	4
Braives	6.097	8,41%	8
Burdinne	3.063	4,23%	4
Donceel	2.997	4,14%	4
Faimes	3.837	5,29%	5
Geer	3.270	4,51%	5
Hannut	15.838	21,85%	22
Lincet	3.275	4,52%	5
Oreye	3.777	5,21%	5
Remicourt	5.799	8,00%	8
Verlaine	4.014	5,54%	6
Waremme	14.742	20,34%	20
Wasseiges	2.794	3,86%	4
	72.476	100,00%	100

Considérant que 71 % des voix sont représentées, les Membres du Conseil de zone d'approuvent le budget ordinaire 2018 qui présente un boni à l'exercice propre de 7.072,85 € et un boni global de 93.616.73 € et le budget extraordinaire 2018 qui présente mali à l'exercice propre de 380.500,00 € et un boni global de 70.598,02 €

5. Situation de caisse 29/09/2017 – Prise de connaissance

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la vérification de la caisse zonale établi en date du 29 septembre 2017 par E. DOUETTE pour la période du 01/01/2017 au 29/09/2017.

6. Plan de formation 2018 du personnel opérationnel - Approbation

Les membres du Conseil de zone approuvent le plan de formation 2018 pour les membres opérationnels, tel que repris en annexe.

7. Personnel opérationnel : règlement de travail – Modification – Approbation

Les membres du Conseil de zone décident d'approuver les modifications reprises ci-après, au règlement de travail du personnel opérationnel de la Zone de secours Hesbaye, sous réserve de l'accord des délégations syndicales lors de la négociation syndicale prévue et décident :

- de compléter l'article 94 du règlement de travail des membres opérationnels de la zone de secours, par l'insertion d'un 2^{ème} alinéa, et en ajoutant le texte suivant:
« Les horaires des membres opérationnels professionnels sont les suivants avec un régime de travail de 5 jours/semaine et $\frac{3}{4}$ h de temps de table soit : 07h00 à 12h et 12h45 à 15h21 – 08h à 12h et 12h45 à 16h21 – 09h00 à 12h et 12h45 à 17h21 »,

- D'ajouter l'article 104 Bis précisant le titre « Indemnité vélo » et reprenant les dispositions suivantes :

« L'indemnité vélo est l'indemnité kilométrique octroyée par la zone de secours aux membres du personnel qui utilisent un vélo pour parcourir la totalité ou partie de la distance comprise entre leur domicile ou résidence et leur lieu de travail, et vice-versa. La distance minimale est fixée à 1 Km.

Le montant de l'indemnité est égal au montant exonéré d'impôt par l'administration fiscale chaque année. Les membres du personnel intéressés introduisent leur demande d'obtention de l'indemnité de bicyclette auprès du service du personnel au moyen du formulaire qui sera communiqué par note de service par le service du personnel, lequel procédera aux vérifications utiles avant le paiement de celle-ci »,

- de modifier l'annexe 1 des « renseignements administratifs » en mentionnant les nouvelles coordonnées des personnes de confiance soit :

Monsieur André WYNS, membre opérationnel à la zone de secours et joignable :

- du lundi au vendredi de 08h à 15h,
- Par mail : andré.wyns.hesbaye@gmail.com
- Par téléphone au 019/600261 ou 0477/430 326.

En dehors de ces horaires, Monsieur WYNS se tient à votre disposition sur rendez-vous préalable.

Madame Marielle Champagne, psychologue à la zone de police Hesbaye-Ouest laquelle est joignable :

- le mardi (08h-17h) le mercredi matin (08h-12h00) et le jeudi (08h-17h),
 - Par téléphone au 019/659500,
 - Entretien dans les bureaux de la zone de police ou à la zone de secours.
- Madame Donatienne Hauteclair: psychologue à la zone de police Hesbaye-Ouest laquelle est joignable :
- le lundi et le vendredi de 08h à 17h,
 - Par téléphone au 019/659500
 - Entretien dans les bureaux de la zone de police ou à la zone de secours.

8. Personnel non opérationnel – Indemnité vélo – Décision

Les membres du Conseil de zone décident l'octroi, aux membres non opérationnels de la zone de secours, d'une indemnité vélo soit une indemnité kilométrique octroyée aux membres du personnel qui utilisent un vélo pour parcourir la totalité ou partie de la distance comprise entre leur domicile ou résidence et leur lieu de travail, et vice-versa, sous réserve de l'accord des délégations syndicales lors de la négociation syndicale prévue. La distance minimale est fixée à 1 Km.

Le montant de l'indemnité est égal au montant exonéré d'impôt par l'administration fiscale chaque année. Toute demande d'utilisation de vélo sur le chemin du travail et de paiement de l'indemnité vélo doit être introduite auprès du Commandant de zone, par l'intermédiaire du service du personnel (lequel procèdera aux vérifications utiles) au moyen des documents transmis par ce dernier.

La présente disposition sera à inclure dans les modifications au règlement de travail.

9. Recrutement SIPP – Composition du jury –avis de recrutement - délégation – Décision

Les membres du Conseil de zone décident : d'approuver l'avis de recrutement repris en annexe lequel précise notamment la composition du jury ; de donner délégation au Collège de zone quant à l'organisation du recrutement et à la désignation du lauréat le plus apte à occuper la fonction.

10. Avenant au marché extraordinaire 2017 – acquisition d'une ambulance – marquage suivant l'AR du 07.12.2017

A l'unanimité, les Membres du Collège de zone décident d'établir un avenant à l'attribution de l'ambulance à la firme Mecelcar afin d'y ajouter le marquage conforme à l'A.R. du 07.12.2017 et d'engager la dépense y afférente d'un montant estimé de 3.500,00 € à l'article 352/744-51/2017.

Séance à Huis-Clos :

Approuvé en séance du Conseil de Zone du 22/02/2018,

Le Commandant,

Major M. DUVIVIER

Le Président,

E. DOUETTE

Gauthier VIATOUR
Secrétaire de séance